

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 45

Artikel: La décadence de l'académie
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212504>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité
Haasenstein et Vogler,

GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 4 novembre 1916 : La décadence de l'Académie — Véon malade (Marc à Louis). — Sac à terre. — Nous ! — (Le Conte des dames) Les domestiques femmes.

LA DÉCADENCE DE L'ACADEMIE

Sous le titre : *L'Académie de Lausanne* à la fin du XVI^e siècle, M. William Heubi, docteur ès-lettres, vient de publier chez MM. F. Rouge & Cie un ouvrage dont l'apparition sera saluée avec honneur par tous ceux à qui n'est pas indifférent le passé de notre Université et du Pays de Vaud tout entier. Il y traite, non des débuts de l'institution fondée par les Bernois, du temps où, grâce aux Viret, aux Théodore de Bèze et autres maîtres illustres, elle brillait du plus vif éclat dans les pays de langue française, dont elle était alors l'unique haute école de théologie protestante. Son souci a été de jeter quelque lumière sur la période de décadence qui suivit et où l'Académie et le Collège faillirent sombrer. Quels étaient les professeurs, leur enseignement et leurs élèves en ces obscures années, c'est ce qu'il montre d'une façon singulièrement vivante, grâce à nombre de documents inédits. Les extraits reproduits plus bas donneront une idée de l'intérêt qu'offre ce bel ouvrage, orné de quelques portraits. V. F.

Les maîtres.

Le Collège de Lausanne avait à se plaindre de la nonchalance de son principal, Tobie Yolland, médecin et théologien originaire de la Rochelle, chargé d'enseigner le grec. Yolland avait été condamné à Genève pour une affaire de mœurs. Il s'était fixé à Lausanne en 1589 et, avant d'obtenir la charge de principal, cumulait les fonctions de régent du Collège et de ministre à Prilly et Renens. Une enquête sur son cas ayant été ouverte par le bailli, le régent Girard Mahuet libella un factum dont voici les passages les plus caractéristiques :

« ... M. Yolland, principal du dit Collège, a été et est encore la ruine totale de toute la jeunesse et cause de toutes les noises et débats qui ont été.

« Premièrement, il a été jusqu'à présent très nonchalant et paresseux à venir au Collège, car son ordinaire été de s'absenter des classes et des leçons; car, quand il vient au Collège, ce n'est que par manière d'acquit; sa coutume est de se pourmener un quart d'heure et bien souvent une heure entière et plus... Nonobstant toutes remontrances, il a toujours suivi son train, car il n'a fait aucun devoir d'enseigner sa classe... Bref, s'il a connu de pouvoir gagner quelque argent avec la médecine, il s'est occupé là, laissant ses auditeurs sans maître, ... d'où est advenu que plusieurs se sont entièrement dégoûtés des lettres; les autres s'en vont étudier ailleurs, criant à haute voix qu'il manque en tout et partout à son devoir; par ce moyen donc le Collège est décrié, et dit-on partout que les enfants perdent le temps, et surtout en la classe du dit Yolland.

« Pour la fin je déclare qu'il n'a pas donné seulement scandale à tout un peuple pour le regard de la mauvaise conduite du Collège, mais aussi par les mauvais et lascifs propos

qu'il a mis en avant et surtout pour avoir tenu une femme en sa maison avant qu'elle soit répudiée, et après; voire il l'a tenue un an entier et jusques au jour qu'il partit d'ici pour Berne avec proteste de la justifier contre l'ordonnance faite par la Seigneurie de Genève, et à laquelle il a fait donner la Cène contre l'avis donné par les Seigneurs ministres, exposant en ce tous les gens de lettres en risée et principalement soi-même, car cette femme qu'il a ainsi chérie, caressée et défendue contre tous allants et venants, a remémoré à plusieurs l'emprisonnement du dit Yolland à Genève pour l'accusation faite contre lui de s'avoir approché de trop près d'une certaine chambrière. D'ici donc, et de ce que à tous propos il sortait de sa classe, se retirant en sa maison, les autres régents enseignants en ont pris occasion de dire qu'il allait comme médecin visiter la dame Piémande.

« Voilà ce que je puis dire en conscience, suppliant très affectueusement l'Excellence de nos souverains Seigneurs de remédier tellement à un si grand désordre que notre Dieu en soit glorifié et que leur République en reçoive profit. »

G. MAHUEL.

L'apprécié de ce réquisitoire s'expliquera quand on saura que Gérard Mahuet voyait en Yolland un de ses pires ennemis. Il en avait un bon nombre, maître Mahuet. C'était un Lorrain, élève des Jésuites, extrêmement irascible. Ayant soulevé à son tour la réprobation de ses collègues, à cause de ses intrigues et de ses querelles perpétuelles, voici le portrait qui est fait de lui dans les diverses enquêtes ouvertes à son sujet :

1594 — « C'est un personnage superbe, querelleux, imposteur, calomniateur, et insupportable en une compagnie, ne cessant d'émouvoir noises et débats et d'en susciter entre les autres... »

« Homme reconnu de peu de honte et de charité, et convaincu de beaucoup d'ignorance, sédition, simonie et corruption. » (Lettre de la Classe de Lausanne à LL. EE.)

1624 — « ... Il ne cesse de courir et trotter là et là par tous les coins tant du pays que de votre ville de Berne, et se fourre parmi toute sorte de compagnie, aussi partout où il se rencontre ne cesse de jeter ses brocards et semer ses médisances et calomnies encontre cette Ecole et ceux qui servent en icelle, sans même épargner les prêches et actions de Messieurs nos pasteurs... »

En 1615, LL. EE., qui jusqu'alors ne s'étaient pas émus autre mesure de la triste condition de l'Académie, jugèrent bon d'avoir sur elle l'avis du Conseil de Lausanne. Ce corps s'exprime comme suit :

« ... Les recommandations et présents ont eu plus de force et créance pour promouvoir les régents et professeurs que non pas leur mérite et savoir. De là vient l'ignorance qui est en la plupart, source et racine de tous maux... » De là viennent aussi « le mépris des écoliers à l'endroit de leur maîtres, la trop grande indulgence des maîtres à l'endroit des écoliers. Et sans vouloir faire le procès à personne en particulier on parlera généralement, et dira-t-on que la plupart des régents qui sont aujourd'hui ne sont pas capables de faire leurs classes; qu'ainsi

ne soit, qu'on les examine et on verra la vérité: qu'ils sont trop jeunes et par conséquent point respectés, qu'ils ne tiennent point la bride roide aux écoliers et jeunesse et n'ont point l'inspection sur leurs mœurs; qu'ils ne prennent point la peine et le labeur de Monsieur Corderius (Mathurin Cordier) et ses contemporains pour dresser la jeunesse; qu'ils sont adonnés à plusieurs imperfections, notamment au vin, à l'orgueil et autres semblables vanités... »

Les écoliers.

Sur les écoliers, le jugement du Conseil de Lausanne est le suivant :

« Il y a parmi eux tant de débauche que c'est chose déplorable, tant d'ignorance qu'on ne la vit jamais plus grande. Pourquoi? Parce que leurs maîtres n'en savent pas davantage, ne leur montrent plus bel exemple en bonnes mœurs. Il n'y a que gloire en habits somptueux esquels ils emploient la meilleure part de leurs pensions, que fréquentations ès tavernes et cabarets esquels ils sont coutumiers, au grand scandale de tout le monde, jeux non seulement d'exercice (comme de paume et de boule) mais de cartes et dés; ribberies de nuit avec violons et autres instruments, esquelles ils passent des nuits entières avec danses et autres insolences et publiques et secrètes; mariages et amourettes traités clandestinement pendant qu'ils sont sous la verge, trois, quatre, cinq ans avant qu'ètre établis en charge. De là leur ignorance, de là les mauvais exemples, de là vient qu'ils se rendent contemptibles aux plus vils et abjects d'entre le menu peuple, et les moindres écoliers qui à peine savent décliner et conjuguer se font appeler Monsieur et foulent aux pieds ce nom tant vénérable, au lieu que jadis à peine appelait-on leurs maîtres : Maître, et la chose est tombée en telle chute que si aujourd'hui venait un Jésuite où quelqu'un d'un autre ordre qui eût fait son cours en philosophie, qui voulût entrer en dispute, on les verrait demeurer à gueule bée avec leur confusion et au déshonneur de toute l'Eglise... »

Plus loin, le Conseil de Lausanne revient sur le chapitre des vêtements, qui lui tient particulièrement à cœur :

« Qu'on reconnaise tous les pensionnaires de Leurs Excellences tant en leurs habits simples et modestes que au reste de leurs mœurs. Et au lieu de tant de velours, de soie, de rubans de soie, et sur souliers, et jarretières, et dessus et dessous de leurs chaussées, de tant de fraises gaudronnées, de manchettes volantes, on ne voie que simplicité, candeur, humilité, modestie et belles mœurs. »

La marge. — Les pharmaciens sont gens d'esprit. On ne prête qu'aux riches.

Un quindam, racontait un journal parisien, entre dans une pharmacie et demande une drogue dont le coût est de 2 fr 10. Il la paie, l'emporte et s'esquive promptement.

Quand le pharmacien voulut mettre l'argent dans sa caisse, il s'aperçut qu'on l'a payé en monnaie de singe. Les dix centimes étaient de